

Bordereau de signature

ARR2018_0152



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	05/07/2018	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	05/07/2018	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-07-05)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // arrete_mairie

DIRECTION DES FINANCES ET MARCHES PUBLICS
SECTEUR DES FINANCES - UNITE REGIES CENTRALISEES
REF : APB

ARR2018_ 0152

ARRETE

**OBJET : NOMINATION DES MANDATAIRES DES SOUS-REGIES CENTRALISEES D'AVANCES
TEMPORAIRES INSTITUTEES POUR LES MINI-SEJOURS
ORGANISES DURANT LES VACANCES D'ETE 2018**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret 2008-227 du 5 mars 2008,

VU l'arrêté ministériel en date du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

VU l'instruction ministérielle du 21 avril 2006,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2008 fixant les indemnités de responsabilité allouées aux régisseurs des régies de recettes et/ou d'avances,

VU la décision n° DEC2018_ 0030 en date du 21 février 2018 portant Extension des natures de dépenses avec reprise intégrale de l'acte constitutif de la Régie centralisée d'avances,

VU la décision n° DEC2018_0123 en date du 28 juin 2018 portant Institution des sous-régies centralisées d'avances temporaires pour les mini- séjours organisés durant les vacances d'été 2018,

VU l'avis conforme du Régisseur en date du 21 juin 2018,

VU l'avis conforme de la Comptable publique en date du 22 juin 2018,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la nomination des mandataires des sous-régies centralisées d'avances temporaires instituées pour le bon déroulement des mini-séjours organisés durant les vacances d'été 2018,



VILLE DE NOISIEL

Suite 1 de l'arrêté N°2018_

portant NOMINATION DES MANDATAIRES DES SOUS-REGIES CENTRALISEES D'AVANCES TEMPORAIRES INSTITUTEES POUR LES MINI-SEJOURS ORGANISES DURANT LES VACANCES D'ETE 2018

ARRETE

ARTICLE 1 Pour le compte et sous la responsabilité du Régisseur de la Régie centralisée d'avances, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte d'institution des sous-régies temporaires mini-séjours - vacances d'été 2018, sont nommés en qualité de mandataires :

Intitulé de la sous-régie temporaire	Mandataire temporaire	Dates de nomination
Enfants de 4 à 6 ans - Equitation et milieu marin	Timothée DIMBONGO (Adjoint d'animation)	Du vendredi 6 juillet au lundi 16 juillet 2018 inclus
Enfants de 4 à 6 ans - Ferme pédagogique	Aminata FALL (Adjoint d'animation)	Du vendredi 3 août au lundi 13 août 2018 inclus
Enfants de 6 à 10 ans - Activités nautiques et découverte de la faune et de la flore marine	Valérie AUER (Adjoint d'animation)	Du vendredi 13 juillet au lundi 23 juillet 2018 inclus
Enfants de 6 à 10 ans - Activités nautiques	Aurélié MEYER (Adjoint d'animation)	Du vendredi 27 juillet au lundi 6 août 2018 inclus
Enfants de 11 à 17 ans - Sport de Pleine Nature	Vincent DILOLOT (Adjoint d'animation)	Du vendredi 20 juillet au lundi 30 juillet 2018 inclus
Enfants de 11 à 17 ans - Activités nautiques	Aurélié TAOU (Adjoint d'animation)	Du vendredi 17 août au lundi 27 août 2018 inclus

ARTICLE 2 : Le mandataire ne doit pas payer de dépenses relatives à des charges autres que celles énumérées dans l'acte constitutif de la sous- régie centralisée d'avances temporaire concernée, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code pénal .

Le mandataire doit les payer selon le mode de paiement prévu par l'acte constitutif de la sous- régie centralisée d'avances temporaire concernée.

ARTICLE 3 : Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle N°06-031-A-B-M du 21 avril 2006.



VILLE DE NOISIEL

Suite 2 de l'arrêté N°2018_0152
portant NOMINATION DES MANDATAIRES DES SOUS-REGIES CENTRALISEES D'AVANCES TEMPORAIRES INSTITUTEES
POUR LES MINI-SEJOURS ORGANISES DURANT LES VACANCES D'ETE 2018

ARTICLE 4: Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Comptable publique de Marne-la-Vallée,
- Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Noisiel, pour exécution,
- Aux intéressés.

Chargés, chacun pour ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

La Comptable publique
Pour avis conforme du 22 juin 2018.


Fait à Noisiel, le 28 JUIN 2018



Le Maire,

Mathieu VISKOVIC



VILLE DE NOISIEL

Suite 3 de l'arrêté N°2018_0152
portant NOMINATION DES MANDATAIRES DES SOUS-REGIES CENTRALISEES D'AVANCES TEMPORAIRES INSTITUTEES
POUR LES MINI-SEJOURS ORGANISES DURANT LES VACANCES D'ETE 2018

Le régisseur titulaire

BINOIS Martine

(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

Vu pour acceptation
Binois

Le mandataire suppléant

BARREAU Muriel

(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

Vu pour acceptation
Barreau

Intitulé de la sous-régie temporaire	Mandataire temporaire	Mention manuscrite « Vu pour acceptation » et Signature
Enfants de 4 à 6 ans - Equitation et milieu marin	Timothée DIMBONGO (Adjoint d'animation)	<i>Vu pour acceptation</i> <i>Dimbongo</i>
Enfants de 4 à 6 ans - Ferme pédagogique	Aminata FALL (Adjoint d'animation)	<i>Vu pour acceptation</i> <i>FALL</i>
Enfants de 6 à 10 ans - Activités nautiques et découverte de la faune et de la flore marine	Valérie AUER (Adjoint d'animation)	<i>Vu pour acceptation</i> <i>Auer</i>
Enfants de 6 à 10 ans - Activités nautiques	Aurélie MEYER (Adjoint d'animation)	<i>Vu pour acceptation</i> <i>Meyer</i>
Enfants de 11 à 17 ans - Sport de Pleine Nature	Vincent DILOLOT (Adjoint d'animation)	<i>Vu pour acceptation</i> <i>Diolot</i>
Enfants de 11 à 17 ans - Activités nautiques	Aurélie TAOU (Adjoint d'animation)	<i>Vu pour acceptation</i> <i>Taou</i>

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le

Affiché le 05 JUIL. 2018

Notifié le 05 JUIL. 2018

Publié le 05 JUIL. 2018

